

Chapitre 5. Brochures, photographies, images, impressions etc. à dater
Chapitre 6. Dépenses imprévues. 10,000

M. Oldenkop, président du conseil d'administration du journal l'*Union méridionale* de Toulouse, est introduit.

Il expose les conditions dans lesquelles ce journal a repris sa publication le 5 octobre dernier et l'impossibilité de continuer sans une subvention qu'il évalue à 1.000 fr. par mois.

Il est répondu que, tout en reconnaissant les services rendus par ce journal et l'intérêt considérable qu'il y a à en assurer la publication, le comité n'est pas actuellement en mesure de prendre un tel engagement et il le regrette vivement; mais si, comme on est en droit de l'espérer, de nouvelles ressources échent, l'*Union méridionale* sera placée au premier rang des journaux à soutenir.

M. Oldenkop remercie le comité de ses bonnes dispositions et se retire.

La discussion s'engage sur la publicité à donner au discours prononcé le 16 mars et sur la publication du portrait de Son Altesse le prince impérial.

Le comité est unanime à reconnaître l'urgence de cette double publication et au sujet de laquelle des démarches ont déjà été faites.

Deux membres sont chargés de recueillir de nouveaux renseignements qui mettent, dans un très court délai, le comité à même de prendre une décision.

M. le président appelle l'attention du comité sur la question de distribution, étant données les dispositions notamment hostiles de l'administration.

Une discussion juridique s'engage sur ce point, qui sera examiné de nouveau dans la séance de mardi.

L'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi fixé:

Propositions relatives à l'impression du discours et du portrait de Son Altesse le prince impérial.

Examens de plusieurs propositions relatives à la presse de province.

La séance est levée à quatre heures et la prochaine réunion fixée au mardi 21 courant.

Le président.

Le secrétaire,

Ce procès-verbal est un brouillon non signé. Mais on en a saisi d'autres en copie, notamment celui du 1^{er} mai 1874, qui porte les signatures suivantes :

Le président : L. ROUHER.

Le secrétaire : E. MANSARD.

Les tableaux relatifs au budget de la presse saisie chez Mansard, montrent que le comité de comptabilité justifiait son titre.

COMITÉ MOUREAU ET COMITÉ DE COMPTABILITÉ

Le comité Moureau est connu par la déposition de M. le préfet de police. Il a donné lieu à une instruction volumineuse qui figure aux pièces annexées.

Quant au comité de comptabilité, tous ses membres ont été entendus, mais seulement à titre de témoins, et cela d'après les ordres transmis par M. le garde des sceaux Thibaud.

Ce sont MM. Rouher, de Casabianca ancien ministre d'Etat; Boffinton, ancien préfet, député, général comte de Palikao; Gavini, ancien préfet des Alpes-Maritimes, député; Grandperret, ancien garde des sceaux; Pinard, ex-ministre de l'intérieur; Haentjens, Eschassériau, Levert, députés; Piétri, ancien préfet de police, Mansard et Giraudau.

Il faudrait citer en entier les deux dépositions de M. Rouher, mais le défaut d'espace nous l'interdit. M. Rouher déclare en substance que le comité de comptabilité, organisé après les ordres de l'empereur, avait pour but de favoriser la publication de brochures, de subventionner certains journaux, d'encourager les bonapartistes à poser leur candidature dans les élections partielles.

« Notre comité, ajoute-t-il, existe toujours, car nous sommes persuadés de sa légalité, et les poursuites exercées

de légumes, le reste des verres que par politesse le Breton ne manque jamais de répandre à terre, afin de bien prouver qu'il s'est suffisamment rafraîchi.

Sur la table, chaque pichet traçait un cercle humide.

La cheminée fumait, et, durant l'hiver, le vent rabatant la fumée, brûlait les yeux des fumeurs et formait un brouillard dans la salle empestée déjà par leur haleine avariée.

Les jours de foire, on y trouvait à la fois des maquignons, trahisseurs de chevaux volés, des moniteurs de singes, des acrobates, des gens faisant métier de dire la bonne aventure et des coquins habitués à risquer les galères pour un écu.

Souvent, durant la nuit, des cris d'appel au secours, d'affrayantes menaces sortaient de la maison de La Fumade; mais le guet ne passait point sur la route, et les voyageurs connaissaient trop bien la maison pour intervenir dans les querelles des habitués.

L'Encorné et Trégor s'y trouvaient un soir et buvaient en échangeant de gares paroles, quand Jeanne la Fileuse entra dans la maison.

La Fumade alla au devant d'elle en baillant :

— Enfin, lui demanda-t-il, allez-vous guérir ma mauvaise jambe ?

ne nous permettaient pas d'en prononcer la dissolution. »

Quant à M. Amigues et à ses relations avec les victimes de la Commune, M. Rouher repousse avec indignation les accusations dont il est l'objet : « C'est avec une profonde douleur, dit-il, que je vois un des membres de mon parti pouvoir être considéré comme coupable d'une pareille turpitude. »

M. le comte de Palikao dépose en ces termes :

« Je ne connaissais pas l'existence du comité présidé par M. Roher, lorsque ce juin dernier j'ai reçu une lettre de lui, me priant de passer à son domicile pour une communication importante. J'y allai; il était environ 9 h. 1/2 du matin, j'y rencontrai plusieurs personnes de connaissance, le comte de Casabianca, le duc de Padoue, MM. Léon et Henri Chevreau, le duc de Cambacérès, M. Piétri, l'ancien préfet, MM. Pinard, Grandperret, Levert, de la Roquette.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité; il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

On a parlé aussi de photographies et d'une menace de retrait d'autorisation faite par l'administration. J'ai été interpellé par M. Rouher, en ma qualité de militaire, au sujet de l'opportunité de l'érection du monument à Belfort. Je suis retourné à la réunion suivante, mais seulement une heure environ; j'ai pris à part M. Henri Chevreau, je lui ai dit que je ne voyais pas d'utilité pour moi à assister aux réunions, qu'il n'y avait aucune question militaire traitée, que je n'étais pas compétible, et que, étant général de division et disponibilité aux ordres du ministre, j'étais tenu à une réserve particulière.

Je suis partie et je n'y suis plus revenue; deux ou trois jours après, j'ai rencontré dans la rue le général Fleury; de même que j'avais chargé M. Henri Chevreau, je l'ai pris également de faire part de ma décision à M. Rouher. »

Le volume dont nous venons de donner quelques extraits que nous avons pu nous procurer est un fort inédit contenant plus de cinq cents pages, imprimé en caractères compactes et sur huit colonnes. Il porte en tête : « Deuxième rapport fait au nom de la Commission d'enquête parlementaire sur l'élection qui a eu lieu dans le département de la Nièvre. »

Selon toute probabilité c'est lundi prochain 12 juillet que la Chambre discutera les conclusions de ce rapport.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 10 juillet 1875.

On ne s'occupe, pour le moment, que du rapport sur l'élection de la Nièvre et les comités bonapartistes. La lecture des pièces annexées prend, à elle seule, beaucoup de temps; à vrai dire, elles n'apprennent rien de nouveau. Tous les faits signalés ont déjà été publiés.

Les combattants préparent leurs armes pour la lutte de lundi.

M. de Bourgoing affecte une grande confiance dans la validation de son élection. Je ne parlerais pas pour lui.

La commission chargée d'examiner le traité qui abolit les anciennes capitulations en Egypte, doit nommer prochainement son rapporteur, qui se prononcera contre le traité. Il y a là des intrigues dans lesquelles l'argent du vice roi

— Je l'espère, répondit la vieille femme en tendant un pot d'onguent à l'aubergiste.

— En voilà pour combien ? demanda celui-ci.

— Je n'ai point besoin d'argent, répondit Jeanne; donnez-moi un paquet de filasse, si vous croyez me devoir quelque chose.

— Ah ! bien, par exemple ! fit Corentin en grimpant avec peine sur un banc afin d'atteindre sur une armoire les paquets de filasse blonde, vous êtes bien la première personne à qui j'entends dire une chose pareille.

— Quelle chose, Corentin ?

— Que vous n'avez pas besoin d'argent.

— J'ai peur de l'or, répondit la vieille femme.

— Ah ! bah ! et pourquoi ?

— Parce que c'est pour l'amour de l'or que l'on commet tous les crimes.

— Quant la convoitise d'en posséder saisit les hommes, ils perdent la notion du bien et du mal : l'or les attire, les aveugle, les domine; ils en veulent à quelque prix que ce soit, même au prix du sang... »

Jeanne s'arrêta toute frénésante, puis elle ajouta plus bas, comme si quelque souvenir terrible lui venait à l'esprit :

— Même au prix de leur âme !

a joué un grand rôle, surtout à l'égard des Italiens et des Grecs, qui sont nombreux en Egypte. L'Angleterre, la Prusse et la Russie n'ont pratiqué pas de nations dans ce pays. L'Autriche a cédé à la pression de la Prusse qui, dans cette affaire comme dans bien d'autres, a versé tout son sang à la France. La colonie française en Egypte compte environ 22,000 membres, parmi lesquels des négociants de premier ordre. Ils ont donc grand intérêt à ne pas se trouver exposés à l'arbitraire de la justice musulmane. La discussion montrera combien le duo Decazes a été imprudent et léger en sacrifiant nos capitaux.

M. le comte de Palikao dépose en ces termes :

« Je ne connaissais pas l'existence du comité présidé par M. Roher, lorsque ce juin dernier j'ai reçu une lettre de lui, me priant de passer à son domicile pour une communication importante. J'y allai; il était environ 9 h. 1/2 du matin, j'y rencontrai plusieurs personnes de connaissance, le comte de Casabianca, le duc de Padoue, MM. Léon et Henri Chevreau, le duc de Cambacérès, M. Piétri, l'ancien préfet, MM. Pinard, Grandperret, Levert, de la Roquette.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue de secours financiers à donner à certains journaux de province, de la question de savoir si le comité souscrirait pour un monument commémoratif à éléver à Belfort.

M. Rouher nous a déclaré que ce comité n'avait pas encore vingt membres, et m'a prié, ainsi que trois ou quatre personnes que je ne saurai désigner, de nous rejoindre à leur réunion, qu'il qualifiait de comité de comptabilité;

il nous a dit aussi qu'il ne voulait pas conserver seul l'administration des fonds qui lui avaient été adressés volontairement, et que c'est pour ce motif qu'il avait donné à cette réunion le nom de comité de comptabilité. On n'est entretenue